



LES BÉNÉVOLES D'ÉCOLE À L'HÔPITAL ET À DOMICILE

au chevet des jeunes privés d'école depuis plus de 40 ans

GÉRALD VANBELLINGEN

Créée en 1982, l'ASBL École à l'Hôpital et à Domicile envoie ses bénévoles à la rencontre d'enfants malades, soignés à domicile ou hospitalisés, et qui ne peuvent plus se rendre à l'école. Leurs missions : éviter le décrochage scolaire et faciliter le retour dans l'école d'origine des élèves, mais aussi fournir à l'enfant et à sa famille un soutien psychologique et social. Des missions fondamentales qui participent à la guérison de l'enfant.

« Quand l'élève en âge d'obligation scolaire ne peut plus se rendre à l'école en raison d'une opération, d'un accident, d'un traitement lourd ou d'une détresse psychologique, notre ASBL se rend à son chevet », explique d'entrée Françoise Persoons, la présidente et directrice d'école à la retraite. « Notre mission principale consiste à assurer le suivi scolaire des enfants, qu'ils poursuivent leur convalescence à la maison ou à l'hôpital, et ce en étroite collaboration avec leur école d'origine. Le fait est que si l'obligation scolaire est en place en Belgique, il n'existe aujourd'hui aucune obligation pour les écoles d'assurer le suivi pédagogique des enfants malades couverts par certificat médical. »

104 enfants aidés, 331 bénévoles, 3.000 heures de cours

En 2022-23, 104 enfants (sur 142 demandes) ont pu bénéficier de ce soutien scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce qui représente près de 3.000 heures de cours dispensées par l'ensemble de 331 bénévoles d'École à l'Hôpital et à Domicile (EHD). Parmi les enfants aidés, 6 se trouvaient à l'hôpital (et/ou institution) et ont bénéficié de 100 heures de cours en tout. « L'enseignement de type 5 est aujourd'hui très bien implanté dans nos hôpitaux. Nos bénévoles continuent donc de se rendre à l'hôpital mais c'est au domicile de l'enfant que la très large majorité des heures de cours sont données. »

Au départ de toute aide, une charte est signée avec les parents et une analyse de la situation est réalisée. « On intervient toujours à la demande des parents. La demande peut aussi venir de l'école et/ou du CPMS, mais l'accord des parents est obligatoire. On passe d'ailleurs une charte avec les parents avant de commencer nos missions », poursuit Françoise Persoons. « On essaye d'identifier les besoins de l'enfant et ses difficultés. Pour savoir si on est à même - ou non - d'aider l'enfant et sa famille. L'idée est de rester modestes par rapport à l'aide qu'on fournit. Car pour les demandes d'aide qui concernent des enfants en souffrance psychologique, de plus en plus nombreuses, on peut également intervenir, mais souvent de manière temporaire, en attendant que des professionnels puissent les prendre en charge ou que des places se libèrent pour accueillir ces enfants. »

Une bulle d'air pour les enfants et leur famille

Une mission pédagogique essentielle, mais aussi une vraie bulle d'air pour les enfants malades et leur famille. « Quand un enfant tombe malade, c'est une vraie chappe de plomb qui s'abat sur une famille. Ils voient défiler énormément de blouses blanches avec toute l'angoisse que l'on peut imaginer. Par rapport à l'école, la question pour les parents c'est de savoir si leur enfant va réussir son année ou non. Et nous, on est là pour aider, mais pas uniquement sur ce plan scolaire. Car il est tout aussi important pour l'enfant de maintenir des liens sociaux », conclut Françoise Persoons. « Nos bénévoles, en plus d'être un relais scolaire, font donc aussi office de grands-parents, de tontons, d'amis, etc. Ils offrent aux familles une vision d'avenir où les enfants cessent d'être uniquement des enfants malades, mais des enfants avec des difficultés passagères. Avec des gens qui viennent les voir pour autre chose que la maladie. Ça peut sembler dérisoire, mais en réalité, c'est tout aussi fondamental et participe à la guérison de l'enfant. » ■



©DR

Née dans l'esprit d'Anne-Marie Lamfalussy et celui de Chantal Legendre en 1982, l'ASBL École à l'Hôpital et à Domicile est soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. (5000 euros par an). Mais ce sont les dons qui lui permettent de survivre. Plus d'informations : ehd.be/

